

Les élections européennes auront lieu

Dimanche 9 juin 2024

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

Pour voter aux élections européennes, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

Depuis la mise en place du répertoire électoral unique, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription soit le 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le scrutin.

La demande d'inscription doit être faite au plus tard :

- Soit le 1er mai en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) munis de vos justificatifs de domicile et d'identité numérisés
- Soit le 3 mai 2024 en mairie jusqu'à 12 heures sur présentation de vos justificatifs de domicile et d'identité, en remplissant le formulaire papier de demande d'inscription